PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture d'Ambert

RELEVÉ DE DISCUSSIONS
Commission de suivi de site « EuroAPI »
Jeudi 17 avril 2025 à 9 h
Mairie de Vertolaye

Présents :
Madame Mireille HIGINNEN-BIER, Sous-préfète d'Ambert
Madame Marie SANITAS, Secrétaire générale
Monsieur Daniel FORESTIER, Ambert Livradois-Forez, Président
Monsieur Marc MENAGER, Maire de Vertolaye
Monsieur Patrice DOUARRE, Maire de Marat
Monsieur Lionel LABEILLE, DREAL, Chef de l'unité interdépartementale 03/15/63
Madame Julie CROUSEAUD, DREAL, Inspectrice ICPE
Monsieur David DECOUZON, DDT, Adjoint au chef du Bureau prévention des risques
Monsieur Paul LACOULOUMERE, DDT, Adjoint au chef du service SPAR
Madame Aurélie MURE, ARS, Technicienne sanitaire
Madame Manuela MASEGOSA, Conseil départemental, Chef de service Direction Habitat
Madame Mathilde ROCHER, Conseil départemental, Coordinatrice PPRT
Monsieur Jullien TOURTET, SDIS 63, Chef d'unité Risques chimiques
Monsieur Antoine VILACA, SDIS 63, Officier expert
Monsieur Quentin LAUMOND, SDIS 63, Chef de la Compagnie d'Ambert
Monsieur Bernard BERAUD, EuroAPI, Directeur du site
Madame Nathalie BOURGUIGNON, EuroAPI, Responsable HSE
Madame Nadège DECOMBE, EuroAPI, Secétaire du CSE
Monsieur François DESMOLLES, Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme, Directeur
Monsieur Nouari BOULEMKHALI, Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme, Technicien
Monsieur Johan ROUGERON, AAPPMA Livradois, Président
Monsieur Maurice VALENCON, AAPPMA Livradois, Vice-président
Monsieur Bernard FILLIAT, CTRC AURA, Vice-président

Pièces jointes :
DREAL : *Actions de l'inspection des ICPE – Juin 2023 à avril 2025*
DDT et Conseil départemental : *Les travaux prescrits par le PPRt*

Madame la Sous-préfète et Monsieur le Maire de Vertolaye ouvrent la réunion et laissent la parole aux différents intervenants après un tour de table.

I – EuroAPI :

Le groupe est composé de six sites industriels dans le monde (principalement en Europe), emploie 3 430 personnes et couvre plus de 80 pays par les ventes.

Le site de Vertolaye comprend en son centre une zone de production de cinq bâtiments. Il y a 650 salariés dont 24 % de femmes (chiffre en augmentation) et beaucoup d'apprentis et stagiaires.
62 principes actifs sont produits sur le site et 250 T sont expédiées/an. Ce qui représente 300 clients et 63 pays livrés.

2024 a été une année difficile avec une baisse des activités mais aujourd'hui l'activité est en pleine reprise avec l'embauche de 30 intérimaires supplémentaires et des clients qui reviennent.
La pérennité du site passe par la diversification des produits.

Depuis la dernière CSS de juin 2023, il y a eu :
– la certification ISO 50001 (management de l'énergie) obtenue en octobre 2023,
– le renouvellement du label employeur avec le SDIS (22 sapeurs-pompiers sur site),
– l'arrivée de la nouvelle responsable HSSE et du nouveau directeur de site en fin 2024,
– la poursuite du programme de dépollution des eaux souterraines du site,
– l'avancement du plan d'actions en lien avec l'étude de danger,
– les visites ministérielles du 6 janvier 2025.

En 2025, il y aura :
– la volonté de mettre à jour l'étude des risques sanitaires qui date de 2018 en prenant en compte les améliorations apportées depuis,
– la mise à jour quinquennale de l'étude de danger,
– la poursuite des travaux en lien avec l'étude de danger (1,4 M €),
– la poursuite du programme de dépollution des eaux souterraines,
– la mise en place d'un nouveau sécheur,
– la poursuite du programme R&D pour maintenir la pérennité du site dans le temps et le développement de l'activité CDMO (intégration de nouvelles molécules en fonction des besoins des clients).

Concernant le RETEX du PPI du 8 novembre 2024, le retour est globalement positif.

Les points positifs sont :
– la mise en œuvre du nouveau logiciel « Crisis Management » qui a permis d'avoir les informations en temps réel, même à distance,
– le déplacement d'un délégué du DOI au PCO,
– la création d'un poste de commandement technique sur site,
– le test en réel de FR-ALERT,
– la très bonne implication de tous les acteurs du PPI.

Les points d'amélioration sont :
– l'aléa de la météo fictive et du sens du vent,
– la communication SDIS-EuroAPI sur les relevés de détection des faits réalisés,
– la mise à jour de documentation et poursuite des formations des cellules.

Concernant l'accidentologie du site, il y a eu en 2024, huit accidents avec arrêt (chiffre en augmentation) (50/50 entre personnel EuroAPI et les entreprises extérieures).
Un plan de prévention des accidents est en cours pour diminuer cette accidentologie. Il y a une véritable volonté d'agir sur les comportements.

En termes d'environnement, le taux de conformité de la station d'épuration est de 99,8 % avec une absence d'activité hormonale dans les rejets.

Le taux de conformité de l'incinérateur est de 98 % et son taux de fonctionnement est de 94 % (suite à un arrêt pour maintenance).

Concernant le sujet du traitement de l'eau, il est important de noter que le site de Vertolaye a une position de précurseur sur le traitement des rejets et a effectué de grosses réductions des prélèvements d'eau en milieu naturel. Cet important travail mis en œuvre a été récompensé en octobre 2023.

Des efforts importants ont permis une diminution des prélèvements d'eau sur le site (-45% depuis 2015, prélèvement annuel 2024 : 1,2 million de m^3).
95 % de l'eau prélevée est restituée au milieu naturel.

Il n'y a que de l'eau de surface sur le site donc il faut rester vigilant en cas d'alerte sécheresse. À ce jour, le niveau du Vertolaye est équivalent à celui de 2023 donc le site est d'ores et déjà vigilant pour la période estivale.

Les engagements RSE mis en avant sont :
– la mise en place d'ambassadeurs RSE sur le site qui permet d'avoir un réseau et de mettre en place des actions,
– les sobriétés énergétiques,
– le repérage des fuites d'air comprimé,
– ...

II – DREAL :

→ *Cf. diaporama diffusé lors de la présentation*

Lors de la présentation faite par la DREAL, plusieurs points sont évoqués :

Interdiction de la consommation de poissons issus de la pêche dans la Dore (arrêté préfectoral de 2009) :

Lors d'une réunion sur ce sujet en Sous-préfecture en mai 2023, il avait été convenu qu'une pêche devait avoir lieu en septembre ou octobre de la même année afin d'étudier la population de goujons pour voir s'il existait encore une pollution des eaux de la Dore interdisant leur consommation.
Pour diverses raisons, cette pêche n'a pu se faire.
En conséquence, Madame la Sous-préfète va reprendre contact avec ESMI (ex-INERIS) pour que les pêches de contrôle puissent être effectuées cet automne.
Une nouvelle réunion sur ce sujet sera organisée d'ici 6 à 9 mois.

EuroAPI indique que les analyses de ces poissons ne seront réalisées que si les conditions permettant une levée de l'interdiction de pêche sont préalablement clarifiées.

La DREAL indique qu'elle n'est pas à l'origine de la proposition de cet arrêté et ne sera donc pas compétente pour proposer sa levée. En revanche, un autre arrêté préfectoral (2011) régissant la surveillance des substances pharmaceutiques dans le rejet industriel et dans la Dore relève de sa compétence et n'est actuellement pas entièrement respecté par l'exploitant (fréquence de transmission des résultats commentés réalisé de manière annuelle alors qu'imposé de manière mensuelle). Ce second arrêté nécessite donc également une évolution qui sera par la DREAL, sur argumentaire de l'exploitant.

Caserne du SDIS et intervention des pompiers :

Monsieur le Maire de Vertolaye insiste sur l'importance d'avoir une caserne SDIS en dehors du périmètre du PPI (ce qui n'est pas le cas actuellement pour la caserne de Marat).

Les officiers du SDIS présents rappellent que les véhicules spécialisés viennent de Clermont-Ferrand et mettent donc 1h15 à 1h20 pour intervenir.
Le départ type en local est le départ d'un engin incendie qui peut intervenir en 25 à 30 min, du fait de la disponibilité des SPV en journée semaine notamment.
Au niveau de l'unité risque chimique, il y a 80 équipiers et grâce aux bonnes relations entre le SDIS et l'entreprise des stages sont régulièrement organisés sur le site de Vertolaye.

Impact sanitaire :

Monsieur le Maire de Vertolaye demande si la DREAL confirme la maîtrise du risque sanitaire pour les populations autour de site (en particulier sur l'air ambiant).

L'inspection précise que l'étude de risque sanitaire de 2018 ne montrait pas d'alerte sur ce sujet. De plus, l'exploitant a diminué ses émissions de composés organiques volatils annuels depuis cette étude.
Cependant, la surveillance environnementale réalisée aux alentours du site présente des résultats qui ne sont pour l'instant pas complètement exploitables. Sur ce sujet, la révision de l'étude de risque sanitaire qui va être engagée permettra d'avoir des données plus représentatives de l'activité actuelle et fera l'objet d'une instruction conjointe DREAL/ARS.

III – DDT et Conseil départemental :

→ *Cf. diaporama diffusé lors de la présentation*

La DDT et le CD 63 ont rappelé les dispositions du PPRt et les participations financières des partenaires de la convention.
Un bilan des subventions accordées et du nombre de chantiers réalisés a été présenté.

Madame la Sous-préfète remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion.

La Sous-préfète d'Ambert

Mireille HIGINNEN-BIER